

ASSEMBLÉE
DES REPRÉSENTANS
DE LA COMMUNE.

Adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, préſentée le 15 Avril 1790.

MESSIEURS,

LES Repréſentans de la Commune de Paris nous ont députés vers cette auguſte Aſſemblée pour vous ſupplier d'arrêter, un inſtant, vos regards bienfaiſans ſur une calamité nouvelle & particulière à la portion la plus indigente de leurs Concitoyens.

En faveur d'un motif auſſi preſſant, d'un motif auſſi ſaint, ils eſpèrent que la France leur pardonnera de vous ravir quelques-uns de ces momens précieux qui lui appartiennent, & que vous ne ceſſez d'employer à ſon bonheur.

A

Placé près de vous, Messieurs, le Peuple de la Capitale sentit, le premier, le besoin impérieux d'être libre. Il reçut avec enthousiasme vos premiers Décrets; il se pénétra de vos Préceptes sublimes; il s'en déclara le Défenseur & l'écho, & s'identifia, s'il nous est permis de le dire, avec ses Législateurs.

La Renommée publioit en même tems & le courage de vos Décrets & le courage de ses adhésions; le Despotisme fut effrayé; la Capitale fut tout-à-coup environnée d'une armée formidable, tandis que d'autres Satellites environnoient le lieu de vos Séances, & préparoient à la Nation de nouveaux outrages.

Ce fut alors que le Peuple Parisien fit entendre, tout-à-la-fois, les cris de l'indignation & ceux de la liberté, & que, déposant tous ses intérêts sur les autels de la Patrie, il en brisa les fers & en dispersa les lâches Oppresseurs.

Depuis ces momens glorieux, Messieurs,

& ſur-tout depuis que vous-vous êtes confiés à ſa garde, ce Peuple aimant & courageux vous environne ſans ceſſe; il écoute vos leçons, il applaudit à vos ſuccès; il ſe glorifie de vos vertus; & rien ne vous dit en lui les ſacrifices pénibles que, chaque jour, que, chaque heure, il offre en ſilence à la liberté publique.

Mais nous, Meſſieurs, nous qui avons l'honneur de le repréſenter, nous, dont les regards ſont perpétuellement ouverts ſur tous ſes beſoins, nous devons vous dire qu'il ſouffre, qu'il ſouffre grandement. Et, comme ſes ſouffrances ſont l'effet prévu de ſa haine pour la tyrannie; qu'il les ſupporte avec un courage vraîment civique, nous ſervons ſa gloire en vous révélant, en révélant à la France entière que Paris, victime des embarras du Tréſor-Public, du déſordre des Finances, de l'anéantiſſement du Commerce, que Paris, victime enfin de ſes propres efforts, voit aujourd'hui ſes plus riches

Citoyens absens, ses Fabriques, ses Atteliers sans activité, & cent-vingt mille de ses Habitans réduits à la plus extrême indigence.

Tout ce qui pouroit, Messieurs, augmenter une situation aussi difficile, mérite notre attention, & nous ne pouvons voir sans inquiétude, arriver, chaque jour, au milieu de cette foule d'indigents, une multitude des Mendians ou Vagabonds étrangers à la Capitale, étrangers même au Royaume; nous ne pouvons les voir sans douleur couvrir nos rues, nos places publiques, s'enhardir par leur nombre, & y arracher à la piété publique des secours qui n'appartiennent qu'à ceux de nos Concitoyens qui, ayant partagé nos dangers & notre gloire, ont payé la liberté du prix de leur aisance.

On nous assure, Messieurs, que ces François coupables ou pusillanimes, qui ont fui la vengeance ou les malheurs de leur pays, s'efforcent de répandre, dans

les lieux où ils se sont réfugiés, que le désordre & la licence régnent dans toute la France ; que bientôt elle en éprouvera les funestes effets, ou que du moins la Capitale ne peut échapper à ce malheur ; & l'on nous dit que ces Emigrans n'y sont conduits que par l'espoir d'en partager les dépouilles.

Mais, MM., que cette émigration soit ou l'effet de bruits calomnieux, ou celui de desseins perfides, ou l'effet d'une toute autre cause, elle présente des inconvéniens qu'il est du devoir des Représentans de la Commune de prévenir.

Si ces Emigrans sont au milieu de nous avec le desir du désordre ou du pillage, ils s'efforceront de le produire, en répandant dans la classe oisive ou nécessiteuse du bon peuple de cette Capitale des germes de discorde & de sédition.

S'ils ne sont au contraire que de vrais pauvres, il est juste que dans le moment où la Municipalité de Paris succombe sous

le fardeau de ceux qui sont domiciliés dans ses murs, elle ne soit point encore chargée de ceux des autres Municipalités, & à plus forte raison de ceux de l'Etranger.

Les Représentans de la Commune, viennent donc avec confiance, MM., supplier instamment l'Assemblée-Nationale de porter les Décrets que, dans sa profonde sagesse, elle jugera les plus propres & les plus convenables à éloigner & à repousser du Royaume ces Mendians ou Vagabonds étrangers, & à engager en même temps toutes les Municipalités à retenir & nourir leurs Pauvres dans leur sein. Vous seuls, MM., pouvez facilement remédier au mal qui nous afflige, parce que votre influence égale votre pouvoir dans toute la France.

Dans d'autres circonstances que celles où nous vivons, les Représentans de la Commune n'eussent point présenté une pareille Supplique au Corps législatif, parce que, dans la rigueur des principes

religieux, la Charité n'admet point d'acception. Mais, dans ce moment, MM., ils espérent que vous considérerez leur demande comme plus importante encore à l'ordre & à la tranquillité générale de l'Etat, qu'aux intérêts particuliers de la Commune.

GODARD, *Président.*

AMEILHON,
D'OSMOND,
FAUREAU DE LA TOUR,
THURIOT DE LA ROSIERE,
BRIERE DE SURGY.
} *Secrétaires.*

De l'Imprimerie de LOTTIN l'*aîné*, & LOTTIN *de S.-Germain*, Imprimeurs Ordinaires de la VILLE, 1790.